Nations Unies A/59/569

Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Montant proposé par le Secrétaire général pour 2004/05	21 789 400 dollars
Montant recommandé par le Comité consultatif pour 2004/05	21 789 400 dollars

1. **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'intégralité du montant proposé par le Secrétaire général au titre de l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan pour la période de 90 jours allant du 11 septembre au 10 décembre 2004.**

2. Les documents utilisés par le Comité consultatif lors de l'examen du financement de l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan sont énumérés à la fin du présent rapport.

I. Introduction

3. L'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan a été créée en tant que mission politique spéciale en application de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2004, pour une période initiale de trois mois allant du 11 juin au 10 septembre 2004. Un montant de 16 636 600 dollars a été approuvé pour la phase initiale de la mission, dont 15 638 000 dollars ont été dépensés et 998 600 dollars restent disponibles.

4. Les prévisions de dépenses de la mission pour la période initiale ont été couvertes par prélèvements sur le crédit ouvert au titre des missions politiques

04-60560 (F) 161104 161104

spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, l'Assemblée générale ayant ouvert à ce titre, dans sa résolution 58/271 du 23 décembre 2003, un crédit de 169 431 700 dollars. À ce jour, les montants imputés au crédit ouvert au titre des missions politiques au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice 2004-2005 s'élèvent au total à 166 429 100 dollars, ce qui laisse un solde non affecté de 3 002 600 dollars. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu une liste des montants imputés au crédit susmentionné (voir annexe I au présent rapport).

5. Au paragraphe 15 de sa résolution 1556 (2004) du 30 juillet 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Équipe préparatoire pour une période de 90 jours s'achevant le 10 décembre 2004 et a prié le Secrétaire général d'y intégrer des plans d'urgence pour la région du Darfour. En conséquence, le montant brut total des ressources nécessaires au titre de l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan pour la période de 90 jours s'achevant le 10 décembre 2004 est estimé à 21 789 400 dollars (montant net : 21 008 100 dollars). Il est proposé que le coût total de la mission soit couvert au moyen du solde non engagé des crédits ouverts pour la phase initiale de la mission, soit 998 600 dollars, du solde non affecté de 3 002 600 dollars restant au chapitre 3 (Affaires politiques), et d'un crédit correspondant au reliquat des dépenses d'un montant brut de 17 788 200 dollars (montant net : 17 006 900 dollars) qui serait ouvert selon la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 (A/59/534, par. 4).

6. Comme il est dit au paragraphe 1 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité, l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan est chargée de préparer la surveillance internationale envisagée dans l'Accord sur les arrangements de sécurité pour la période de transition, signé à Naivasha (Kenya) le 25 septembre 2003 (voir S/2003/934, annexe) afin de faciliter les contacts avec les parties concernées et de préparer la mise en place d'une opération de soutien à la paix après la signature d'un accord de paix global.

7. Au paragraphe 4 de la même résolution, le Conseil de sécurité a également prié le Secrétaire général de prendre les mesures préparatoires nécessaires, y compris la mise en place préalable des moyens logistiques et du personnel absolument indispensable pour faciliter le déploiement rapide d'une éventuelle opération de soutien à la paix en vue d'aider les parties à surveiller et vérifier le respect des dispositions de l'accord de paix global. Conformément à la section IV de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général, sur la demande de celui-ci, à engager des dépenses d'un montant ne pouvant excéder 49 999 400 dollars pour le lancement d'une éventuelle opération de maintien de la paix.

8. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses engagées sur le montant autorisé comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus avant l'élaboration du mandat se montaient à 28 millions de dollars. Ce montant correspond aux dépenses afférentes à 15 attachés de liaison militaire, 1 officier de police civile, 39 membres du personnel international et 43 membres du personnel recruté au plan national, ainsi qu'à d'autres dépenses opérationnelles, notamment le remboursement à la Mission des Nations Unies au Libéria, du prix de véhicules, d'installations préfabriquées, de groupes électrogènes, de systèmes d'information géographique, de fournitures pour

la défense des périmètres et de matériel d'informatique et de communications, et les transports par avion.

9. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif examine les prévisions de dépenses de l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan, qui doit être financée en tant que mission politique spéciale comme indiqué plus haut au paragraphe 5.

II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 11 septembre au 10 décembre 2004

10. Le montant estimatif brut de 21 789 400 dollars (montant net : 21 008 100 dollars) prévu au titre de l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan permettrait de couvrir les dépenses suivantes :

A. Personnel militaire et de police

11. Les coûts afférents à 10 attachés de liaison militaire et 4 conseillers de police civile sont estimés à 187 100 dollars et à 88 800 dollars, respectivement. Tous les attachés de liaison militaire ont été déployés (voir A/59/534, par. 13).

B. Personnel civil

12. Les dépenses afférentes au personnel civil comprennent les traitements, et les dépenses communes de personnel correspondant à 419 postes sont estimées à 5 109 800 dollars. Ces 419 postes seraient répartis en 204 postes pour l'effectif de base de la mission (185 postes existants et 19 postes supplémentaires) et 215 postes nouveaux pour les plans d'urgence pour le Darfour. Les 19 postes nouveaux pour l'effectif de base de la mission comprennent 5 agents du Service mobile et 14 agents locaux chargés de renforcer la sécurité du personnel et des installations de la mission, notamment un complexe d'entrepôts à l'aéroport de Khartoum, où la mission stocke d'importantes quantités de fournitures et de matériel, et d'autres installations (voir A/59/534, par. 13 et 14 et tableau 1).

13. Le Comité consultatif a été informé que, sur la base du calendrier de déploiement, les coefficients de vacance de postes utilisés pour établir les prévisions de dépenses de personnel étaient de 34,6 % pour le personnel recruté au plan international et de 45,3 % pour celui recruté au plan national. Le Comité a obtenu l'organigramme de la mission avec indication, à un titre préliminaire, de la répartition des postes sur les différentes unités administratives de la mission (voir annexe II au présent rapport).

14. Le montant estimatif brut des dépenses afférentes à la composante Darfour de la mission est de 12 785 200 dollars (montant net : 12 552 300 dollars) (A/59/534, par. 14). Le Comité consultatif a été informé que 215 postes seraient nécessaires pour la composante Darfour, répartis comme suit : a) 16 postes pour renforcer le travail de fond accompli dans les domaines des affaires politiques et civiles et des droits de l'homme; b) 156 postes destinés à cinq bureaux extérieurs qui doivent être créés; c) 9 postes pour assurer la liaison avec l'Union africaine; et d) 34 postes nécessaires pour assurer les services d'appui centraux et administratifs. Les effectifs

des bureaux extérieurs du Darfour proviendraient d'une équipe de 79 membres du personnel des services organiques et 77 membres du personnel administratif et d'appui. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements détaillés sur la répartition prévue des ressources en personnel sur les cinq bureaux extérieurs.

15. Le Comité consultatif a été informé que le Représentant spécial du Secrétaire général, en sa qualité de responsable habilité à cet effet, comptait renforcer le système de sécurité de la mission compte tenu de l'élargissement du mandat de celle-ci et de l'augmentation correspondante des effectifs et les zones géographiques couvertes. Pour l'aider dans cette tâche et assurer une circulation régulière, rapide et pleinement intégrée de l'information sur les incidents et tendances en matière de sécurité, il est prévu de doter son bureau d'un poste de classe D-1 pour un assistant qui superviserait le système pleinement intégré d'habilitation de sécurité, le suivi des déplacements du personnel, la planification des évacuations et la formation en matière de sécurité.

16. Le Comité consultatif a été informé que, conformément au paragraphe 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, afin d'assurer la liaison avec l'Union africaine et d'aider celle-ci dans les tâches de planification et d'évaluation nécessaires à sa mission au Darfour, la mission des Nations Unies établirait un bureau de liaison à Addis-Abeba qui serait dirigé par un attaché de liaison principal de classe D-1 et comporterait huit autres postes (1 poste P-5 de spécialiste hors classe de la planification militaire, 1 poste P-4 de spécialiste de la planification militaire, 1 poste P-4 d'attaché de liaison et spécialiste de la planification de la police civile, 1 poste P-4 de spécialiste de la logistique, 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé des rapports, 1 poste d'assistant administratif du Service mobile et 2 postes d'agent local pour les chauffeurs). Le Comité consultatif a en outre été informé que l'Union africaine compte aussi nommer un envoyé à Khartoum. Le Comité consultatif espère qu'une coopération maximale s'instaurera avec les entités des Nations Unies actuellement présentes à Addis-Abeba, notamment la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

C. Dépenses opérationnelles

17. Le montant estimatif total des dépenses opérationnelles est de 15 622 400 dollars, soit : a) 435 700 dollars pour les voyages officiels du personnel; b) 4 987 600 dollars pour les installations et infrastructures; c) 1 681 600 dollars pour les transports terrestres; d) 3 316 800 dollars pour les transports aériens; e) 2 748 000 dollars pour les communications; f) 1 191 500 dollars pour les technologies de l'information; g) 561 000 dollars pour les services médicaux; h) 450 200 dollars pour les fournitures, services et matériels divers; et i) 250 000 dollars pour les projets à impact rapide.

D. Questions diverses

18. Le Comité consultatif a été informé que la conclusion d'un accord de paix global à Naivasha demeurait l'objectif premier de la mission; toutefois, l'inclusion de la composante Darfour avait ajouté une dimension opérationnelle et politique non négligeable à la mission, qui s'apparentait dès lors davantage à une opération de soutien à la paix. Si le Conseil de sécurité autorisait une opération de maintien de la

paix pour le Soudan, il s'agirait d'une mission complexe et intégrée, comportant une importante composante humanitaire. L'on s'attend à ce que les fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies travaillent en étroite collaboration avec la mission. Le Comité consultatif croit comprendre qu'une équipe interorganisations est déjà en voie de constitution. Il a été informé que le montant révisé de l'appel global en faveur du programme d'aide au Soudan était de 711 351 694 dollars. Ce montant couvrirait les besoins humanitaires pour la crise du Darfour ainsi que les besoins humanitaires et de relèvement pour d'autres régions du Soudan, s'agissant notamment des personnes déplacées qui retournent dans leurs foyers dans le sud du pays. Les contributions annoncées ou reçues à ce jour se montent à 493 723 585 dollars (soit 70 % environ de l'appel global). Quinze organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies participent à cet appel (voir annexe III au présent rapport).

19. Au paragraphe 3 de sa résolution 1556 (2004), le Conseil de sécurité a engagé les États Membres à renforcer l'équipe d'observation internationale dirigée par l'Union africaine, y compris la force de protection, en lui fournissant du personnel et d'autres formes d'assistance, notamment en matière d'aide financière, d'équipement, de transport, de véhicules, de soutien au commandement, de communications et de soutien administratif, en fonction des besoins de l'opération. Le Comité consultatif a été informé que l'Union africaine envisageait de déployer un effectif de 3 320 personnes, dont 2 341 militaires. En outre, au cours de ses réunions, le Comité consultatif a été informé qu'au 10 novembre 2004 l'Union africaine avait déployé 746 militaires au Darfour. Au total, neuf donateurs ont fourni à l'Union africaine, pour le Darfour, une aide se montant à 185 986 873 dollars. Ces différents donateurs et les montants correspondants mis à la disposition de l'Union africaine sont énumérés dans l'annexe IV.

20. Le Comité consultatif a été informé que l'accord sur le statut de la mission avait été signé avec le Gouvernement à Khartoum. Ce dernier fournirait le terrain sur lequel serait construit le bâtiment qui servirait de siège commun aux opérations des Nations Unies au Soudan, en vertu d'un accord de bail de 99 ans. L'accord sur le statut de la mission prévoit également, entre autres, une exonération des droits et taxes.

21. Le Comité consultatif a procédé à un échange de vues avec le Représentant spécial du Secrétaire général à propos de la structure de la mission au Soudan. La structure préliminaire reprend le modèle standard des opérations de maintien de la paix complexes et intégrées. Le Comité consultatif a été informé que cette structure évoluerait ensuite en fonction des mandats que le Conseil de sécurité conférerait à l'avenir à cette opération de soutien à la paix. À cet égard, le Comité consultatif a toujours fait remarquer qu'il fallait éviter les structures pléthoriques aux échelons supérieurs et comportant des doubles emplois. Si un projet de budget venait à être présenté, le Comité consultatif réexaminera la question compte tenu du rapport que le Secrétaire général doit présenter sur l'examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix (décision 59/507 de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2004).

III. Conclusions du Comité consultatif

22. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de l'équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan pour la période allant du 11 septembre au 10 décembre 2004 figure au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/59/534). **Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/59/534)
- Résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2004
- Résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité en date du 30 juillet 2004

Annexe I

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Chapitre 3. Affaires politiques : financement des missions politiques spéciales

		En milliers de dollars des États-Unis
Montant estimatif des crédits à ouvrir, aux taux courants de 2004-2005		**169 431,7**
A. Imputations approuvées au cours de la première partie de la cinquante-huitième session		
Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux	245,9	
La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	218,0	
La situation en Amérique centrale : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)	6 721,1	
Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/C.5/58/20, tableau 1, sect. II), 17 missions politiques	133 119,5	
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/58/370; A/58/538; A/58/598)	2 172,4	
Montant total imputé	**142 476,9**	
Solde non affecté à la fin de la première partie de la cinquante-huitième session		**26 954,8**
B. Imputations supplémentaires approuvées ultérieurement par le Comité consultatif		
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (5-27 février 2004)	1 873,3	
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (28 février-4 avril 2004)	3 057,0	
Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions (qui a pris la suite de l'Instance de surveillance)	678,1	
Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan	16 636,6	
Dépenses afférentes à l'Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan, à financer sur le budget du Bureau des Nations Unies au Burundi qui n'est plus en activité	(4 000,0)	
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	287,9	
Montant total imputé	**18 532,9**	
Solde non affecté à la fin de la cinquante-huitième session		**8 421,9**
C. Imputations supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale au début de sa cinquante-neuvième session		
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (voir résolution 59/12)	5 419,3	
Montant total imputé	**5 419,3**	
Solde non affecté actuel au titre des missions politiques spéciales		**3 002,6**

Annexe II

Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan

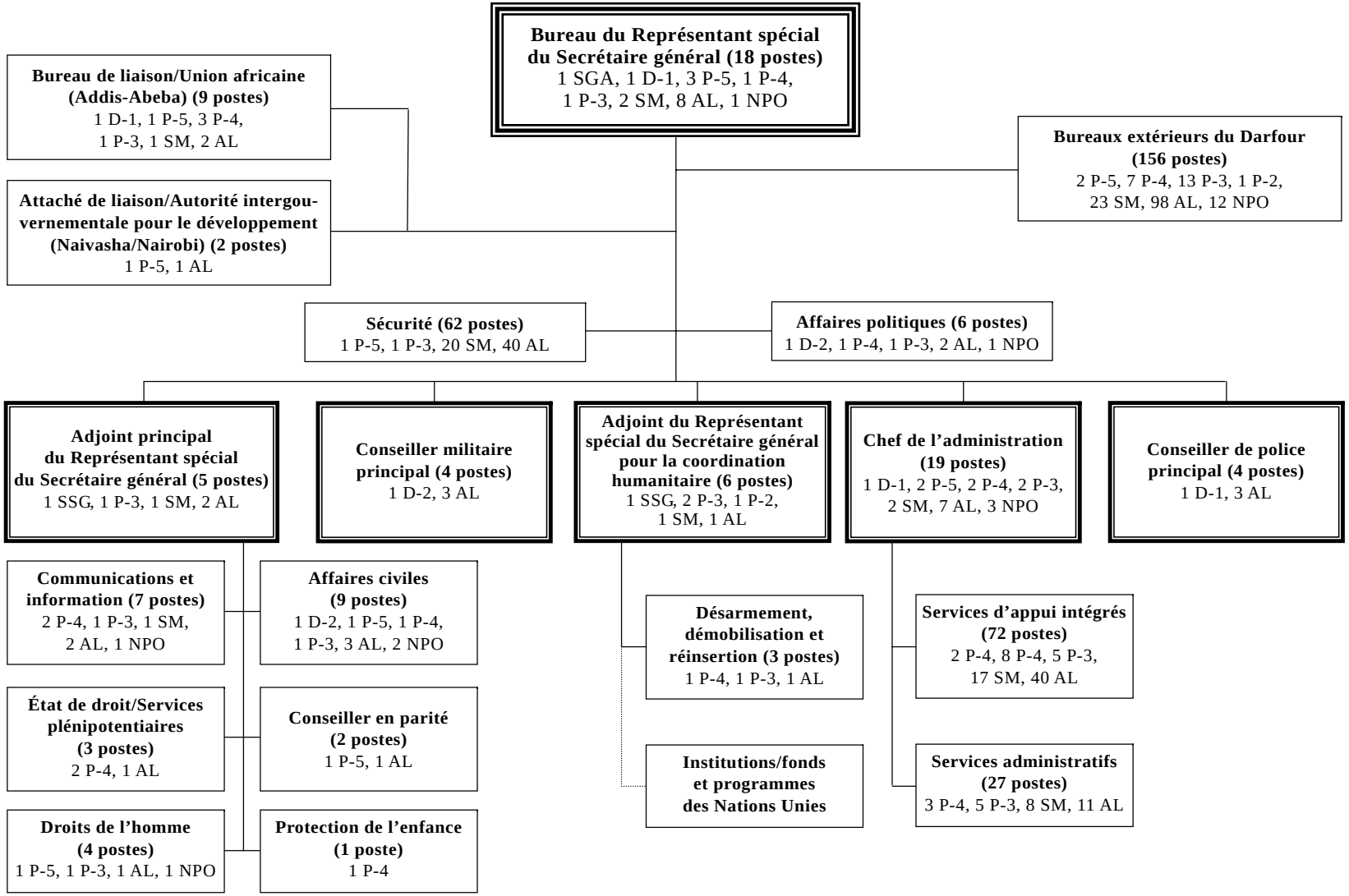

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile; AL = agent local; NPO = administrateur recruté au plan national.

Annexe III

Appel global pour le financement du programme d'assistance du Soudan : financement, par institution, fonds, programme et bureau des Nations Unies, au 3 novembre 2004

(En dollars des États-Unis)

	Montants révisés des besoins	*Reports*	*Contributions annoncées*	*Contributions versées*	*Total des ressources disponibles*	*Besoins non couverts*	*Pourcentage de couverture des besoins*
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	10 044 714	–	1 583 070	5 180 784	6 763 854	3 280 860	67,34
FAO	26 486 685	–	–	1 867 412	1 867 412	24 619 273	7,05
FNUAP	5 794 500	–	–	1 400 000	1 400 000	4 394 500	24,16
HCDH	2 212 650	–	–	2 584 103	2 584 103	(371 453)	100,00
HCR	41 505 504	–	–	16 069 563	16 069 563	25 435 941	38,72
OIM	14 736 744	–	–	3 533 759	3 533 759	11 202 985	23,98
OMS	27 541 266	609 250	1 109 013	9 164 937	10 883 200	16 658 066	39,52
ONU	–	–	3 000 000	–	3 000 000	(3 000 000)	0,00
ONUDI	1 332 780	–	–	–	–	1 332 780	0,00
PAM	440 375 857	–	465 408	368 812 674	369 278 082	71 097 775	83,86
PNUD	14 863 528	–	1 121 891	300 000	1 421 891	13 441 637	9,57
PNUD/Coordonnateur pour les questions de sécurité	2 394 990	–	1 494 990	900 000	2 394 990	–	100,00
Service de la lutte antimines	14 729 000	–	1 490 257	4 986 313	6 476 570	8 252 430	43,97
UNICEF	104 921 476	–	692 307	64 912 993	65 605 300	39 316 176	62,53
UNICEF/Coordonnateur pour les questions de sécurité	4 412 000	–	269 230	2 175 631	2 444 861	1 967 139	55,41
Total	**711 351 694**	**609 250**	**11 226 166**	**481 888 169**	**493 723 585**	**217 628 109**	**69,41**

Annexe IV

Affectation des contributions des donateurs reçus par l'Union africaine en faveur du Soudan

(En dollars des États-Unis)

Rubrique	*Canada*	*Union européenne*	*France*	*Allemagne*	*Italie*	*Pays-Bas*	*Royaume-Uni*	*Norvège*	*États-Unis d'Amérique*	**Total**
Traitements, indemnités et *per diem*		74 319 824								**74 319 824**
Rations		15 539 875								**15 539 875**
Voyages et transports	12 376 000	1 221 391	600 000	1 000 000	554 000		3 750 565			**19 501 956**
Achat de véhicules							12 324 635		4 955 485	**17 280 120**
Mobilier et matériel de bureau									1 520 640	**1 520 640**
Autres matériels									623 875	**623 875**
Construction									30 047 553	**30 047 553**
Location de bureaux								90 000		**90 000**
Matériel de communications						4 748 848				**4 748 848**
Uniformes et habillement	2 661 594							61 389		**2 722 982**
Entretien									3 238 932	**3 238 932**
Carburant		2 748 104					1 333 800			**4 081 904**
Assurances		6 025 600	174 000							**6 199 600**
Services de distribution, fournitures et autres services								496 740		**496 740**
Services médicaux		250 000					4 671 000			**4 921 000**
Impression et publications			50 000							**50 000**
Abonnements								30 000		**30 000**
Services d'information et spécialiste des affaires humanitaires								71 871		**71 871**
Assistance technique		500 000								**500 000**
Provision pour imprévus						1 152				**1 152**
Total	**15 037 594**	**100 604 794**	**824 000**	**1 000 000**	**554 000**	**4 750 000**	**22 080 000**	**750 000**	**40 386 485**	**185 986 873**